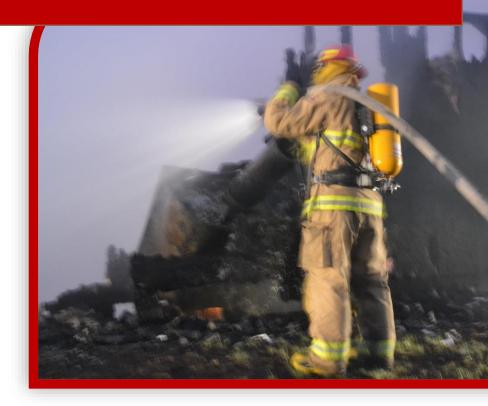


Rapport sur les activités de 2020 et les projets de 2021





Kevin Mansey, directeur SSIP dsip@municipalitepontiac.ca 2024 route 148, Luskville, QC

Mot du directeur

Conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie de Pontiac.

La pandémie a présenté nombre de défis pour le service de sécurité incendie, notamment en ce qui a trait à la modification des protocoles d'intervention pour limiter les risques d'exposition.



Nous sommes intervenus en réponse à 140 appels,

ce qui représente une baisse par rapport à la moyenne de 4 ans, qui se situe à 180. Cela est en partie attribuable aux protocoles de prévention de la COVID-19 qui ont été mise en place pour limiter l'exposition des pompiers et pompières au virus.

Il y a eu 11 incendies de bâtiment en 2020, ce qui correspond à la moyenne quatre dernières années, qui s'élève à 10,5. Nous avons été dépêchés à 27 accidents de véhicule avec blessés. Ce type d'intervention représente près de 20 % des appels de la brigade.

En 2020, 12 nouveaux membres se sont joints à notre équipe, donc 8 détiennent toute la formation requise. Quatre pompiers ont été promus au grade de lieutenants et une capitaine et officière de la santé et sécurité a été embauchée.

En terminant, je tiens à remercier les membres de la brigade et les conseillers municipaux pour leur appui.

Kevin Mansey

Directeur du Service de sécurité incendie de Pontiac

Table des matières

Mot du directeur 1
Table des matières
Réalisations en 2020 3
Projets en 2021 4
Constitution5
Mission 5
Structure organisationnelle 5
Interventions 5
Nombres d'appels selon le type d'intervention 6
Inondations en 2019et 2020 7
Pandémie
Embauche de personnel
Disponibilité des pompiers 8
Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale 8
Formation des pompiers 8
Programme de formation en 20219
Entraînement
Prévention
Caserne et véhicules d'intervention 10
Caractéristiques des véhicules incendie 11
Budget du service de sécurité incendie 11
Réglementation en vigueur
Autres statistiques sur les interventions en 2020 13

Réalisations en 2020

Mise service de nouveaux outils désincarcération à batterie, de façon à en avoir dans les trois casernes.

Installation de détecteurs de monoxyde de carbone et d'un échangeur d'air dans la caserne 1 pour se conformer aux exigences de la CNESST.

Publication de nouvelles lignes directrices à l'intention des membres de la brigade, notamment pour améliorer la santé et la sécurité des membres de la brigade.

Mise en place d'un programme d'entretien préventif pour les véhicules du service d'incendie.

Établissement d'un horaire régulier de vérification des véhicules et de l'équipement par les membres de la brigade.



Installation d'une antenne radio répétitrice pour remédier aux zones mortes dans le secteur de Breckenridge.

Mise en place d'un accord d'aide mutuelle avec le Service d'incendie de Bristol. Celui-ci est automatiquement dépêché pour tous les appels qui répondent à des critères précis, soit un incendie de bâtiment, une alarme d'incendie, un véhicule en feu avec risque d'exposition ainsi qu'un feu de broussaille. Le Service d'incendie de Bristol intervient sur le territoire allant de Gold Mine Road au chemin Cochrane.

Projets en 2021

Compléter le processus d'approvisionnement pour le matériel roulant, tel que prévu au règlement d'emprunt (02-17).

Installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans les casernes 2 et 3 pour se conformer aux exigences de la CNESST.

Mise sur pied d'un comité sur la santé et la sécurité, qui tiendra sa première réunion en mars 2021, conformément aux exigences de la CNESST.

Installation de casiers pour l'équipement dans les trois casernes pour se conformer aux exigences de la CNESST.

Installation de douches dans la caserne 1 pour se conformer aux exigences de la CNESST.

Relocalisation du répéteur situé dans le moulin à Quyon sur la tour de Bell du chemin Hammond.

Préparation d'un plan pour le renouvellement des casernes.



Constitution

En avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement 01-17 concernant la constitution d'un service de la sécurité incendie. Ce règlement définit notamment les rôles et responsabilités des membres de la brigade.

Mission

La mission du service est de protéger la vie et les biens des citoyens, de protéger l'environnement, en procédant à la lutte contre l'incendie, au sauvetage lors d'accident de la route et de tout autre incident, ainsi que de porter assistance aux citoyens lors d'appels médicaux et en se dotant d'un programme en matière de prévention et de protection des incendies afin de réduire les pertes en vies humaines et matérielles sur l'ensemble du territoire de la municipalité et sur tout autre territoire ayant conclu une entente inter municipale à cet effet, le tout en conformité avec le schéma de couverture risque incendie et le plan de sécurité civile. Le service de sécurité incendie assume cette responsabilité dans la mesure des moyens qui lui sont accordés par le conseil municipal.

Structure organisationnelle

Le service se compose d'un directeur à temps plein, d'une capitaine et officière de la santé et sécurité, de quatre lieutenants, de 38 pompiers et pompières. L'état-major est composé du directeur et d'une capitaine et de quatre lieutenants.

Interventions

L'historique des interventions fait notamment référence à la fréquence, aux causes et circonstances les plus courantes des incendies ainsi qu'à leurs conséquences pour la population. L'historique permet d'orienter la planification en sécurité incendie et de mieux cibler le contenu de la réglementation municipale ainsi que les sujets et les secteurs à privilégier lors des activités de sensibilisation du public.

Nombres d'appels selon le type d'intervention

Nombre d'appels en 2020 : 140				
Accident avec blessé	27			
Vérification pour feu à ciel ouvert	22			
Alarme incendie	17			
Fils tombés	13			
Feu électrique externe	12			
Incendie de bâtiment	11			
Feu de broussaille	10			
Incendie de véhicule	9			
Sauvetage nautique	4			
Accident sans blessé	3			
Alarme monoxyde de carbone	3			
Assistance aux citoyens	3			
Feu de cheminée	3			
Sauvetage hors-route	1			
Atterrissage d'urgence pour avion	1			
Fumée de bâtiment	1			

Inondations en 2019 et 2020

Lors des inondations de 2019, les membres du service ont dû évacuer plus de 300 résidences, fermer 40 rues et procéder au rétablissement de celles-ci. Par chance, il n'y a pas eu d'inondations en 2020. Nous avons surveillé attentivement le niveau de l'eau lors de la fonte des neiges et aucune mesure d'urgence pour les inondations ne s'est avérée nécessaire. En raison de la pandémie, le plan d'intervention en réponse aux inondations en 2020 se limitait exclusivement aux appels d'urgence et ne prévoyait aucune évacuation. Il en sera de même en 2021.

Pandémie

La brigade a dû revoir ses protocoles en raison de la COVID-19. Pour limiter le risque d'exposition, elle s'est conformée à toutes les directives de la santé publique et a rendu obligatoires le port du masque, la distanciation physique ainsi que le lavage et la désinfection des mains et des surfaces, tant dans les casernes que sur les lieux d'intervention. La vaccination des membres de la brigade est prévue au printemps 2021.

Embauche de personnel

En 2020, nous avons embauché 12 pompiers et pompières. Seulement quatre des nouvelles recrues doivent suivre leur cours P1, qu'ils ont entrepris en ligne en février 2021. Dans un souci

de responsabilité financière, nos efforts de recrutement concentrés sur le personnel qui détenait déjà les cours P1, P2, opérateur d'autopompe et désincarcération. La plupart nouvelles recrues vivent à proximité de la caserne 1 tandis que trois d'entre elles vivent à Quyon, près de la caserne 3.



Disponibilité des pompiers

Selon les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie, lesquelles représentent les règles de l'art applicables au Québec, 8 à 10 pompiers doivent être réunis lors d'un incendie de bâtiment impliquant un risque faible.

Le directeur du service incendie de Pontiac estime être en mesure de respecter les normes minimales suivantes compte tenu des effectifs disponibles, grâce aux accords d'aide mutuelle avec les municipalités de Bristol, La Pêche, Chelsea et Gatineau.

Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale

En semaine			Fin de so	emaine	
Jour		Nuit		Milana da	Tamana da
Nbre de	Temps de	Nbre de	Temps de	Nbre de pompiers	Temps de mobilisation
pompiers	mobilisation	pompiers	mobilisation	pompiers	inoomsation
8	10 min.	8	8 min.	8	8 min.

Le tableau suivant indique, à titre de référence, les cibles de mobilisation pour atteindre la force de frappe.

Délai requis pour atteindre la force de frappe dans la majorité des cas pour les risques faibles

Intérieur du périmètre d'urbanisation Le jour, la semaine	32 minutes
Intérieur du périmètre d'urbanisation Le soir et la fin de semaine	30 minutes
Extérieur du périmètre d'urbanisation Le jour, la semaine	32 à 45 minutes
Extérieur du périmètre d'urbanisation Le soir et la fin de semaine	30 à 45 minutes

Formation des pompiers

Depuis l'adoption par le gouvernement du Québec en 2004 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un SSI municipal, tous les pompiers faisant partie d'un SSI doivent respecter les normes édictées dans ledit règlement.

Les formations suivantes ont été complétées en 2020 :

Titre de la formation	Nombre de pompiers ayant complété la formation en 2020
Pompier 1	0
Opérateur autopompe	6
Auto-sauvetage	0
Matières dangereuses-opération	0
Pompier 2	0

Au terme de l'année 2021, le personnel de la brigade se répartit comme suit, selon la formation exigée par l'ENPQ et le MSP du Québec :

En formation Pompier 1	5
Pompier 1 complété ou DEP	33
Pompier 2 complété	9

Programme de formation en 2021

Les formations suivantes sont prévues en 2021 :

Titre de la formation	Nombre d'inscriptions prévues
Pompier I	5
Opérateur autopompe	10
Pompier II	10
MDO	3

Le cours sur les matières dangereuses débutera en 2021 et celui de Pompier II sera offert au printemps. Le cours Pompier I sera offert en ligne pour la première fois en 2021. Une formation d'opérateur d'autopompe sera offerte à l'automne.

Entraînement

En raison de la pandémie, entraînements plusieurs mensuels ont dû être annulés en 2020, par mesure de prévention. Les officiers de la brigade d'incendie ont fait preuve de créativité et créé des séances de formation en ligne pour assurer le maintien des connaissances et des compétences en matière d'intervention d'urgence. Dès que la situation sanitaire le



permettra, nous comptons rependre les 20 entraînements prévus au calendrier (soit deux par mois sauf en août et en décembre), les mercredis soirs ou les samedis matins (optionnel).

Prévention

Les visites de résidence ont également dû être suspendues en raison de la situation sanitaire. Nous avons cependant envoyé de l'information sur la prévention par voie électronique, en plus de la publier dans le bulletin municipal. Lors de la semaine de la prévention des incendies en octobre, nous avons mis l'accent sur les risques de feu de cheminée.

Les exercices d'évacuation ont également dû être annulés dans les trois écoles primaires et les trois CPE de la municipalité, tout comme notre journée portes ouvertes. Nous espérons être en mesure de reprendre toutes ces activités en 2021 ou dès que la situation sanitaire le permettra.

Caserne et véhicules d'intervention

Les membres de la brigade sont répartis dans trois casernes situées dans les secteurs Breckenridge (caserne 1), Luskville (caserne 2) et Quyon (caserne 3). Nous sommes en train de mettre à niveau la flotte de véhicules. Nous prévoyons faire l'acquisition de deux autopompes, une en 2021 et l'autre en 2023.

Caractéristiques des véhicules incendie

Type de véhicule	Numéro	Année	Marque	Capacité réservoir
Cadre	111	2009	DODGE RAM	S.O.
Citerne	511	2008	INTER.FS625	2 500
Autopompe	211	2014	ROSENBAUR	1 500
Fourgon de secours	611	1999	FREIGHT FL-90	N/A
Citerne	512	1997	INTER	1 200
Autopompe	212	2003	FREIGHT	1 500
Fourgon de secours	612	2009	INTER KL-055	S.O.
Autopompe	213	2019	AMIRAL	2 500
VTT Outlander	1512	2019	OUTLANDER	S.O.
Traîneau de sauvetage	1512	2015	SNOWBULANCE	N/A
Remorque VTT	1512	2000	PACE-ARROW 26 pieds	N/A

Budget du service de sécurité incendie

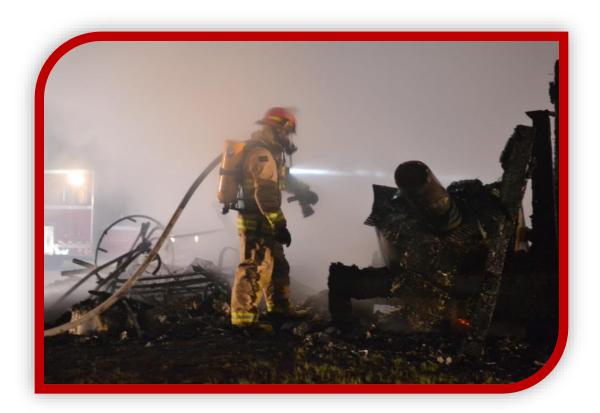
2018	664 817 \$
2019	671 389 \$
2020	642 145 \$

En 2021, 640 496 \$ ont été budgétés pour le Service d'incendie. Le plan triennal prévoit les investissements suivants en 2021:

- 30 000 \$ pour des rénovations à la caserne de Breckenridge;
- 375 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules.

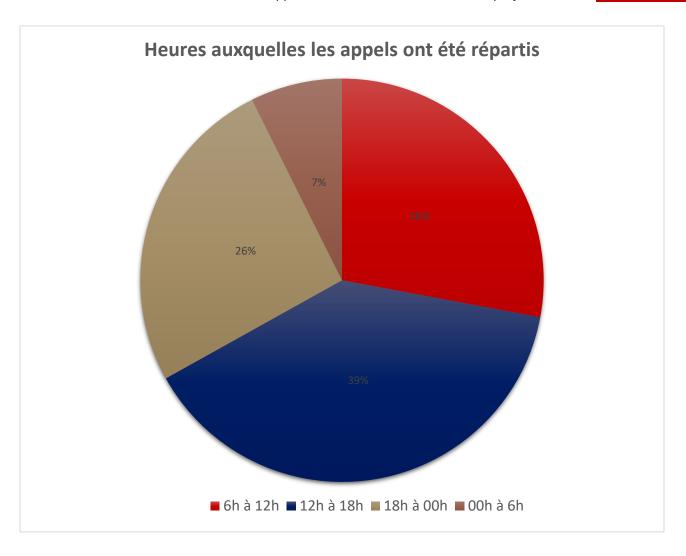
Réglementation en vigueur

- Les principaux règlements qui s'appliquent au Service d'incendie sont les suivants :
- Règlement 01-17 constituant le Service de sécurité incendie de Pontiac
- Règlement 14-07 concernant les installations et le stockage de réservoirs de propane
- Règlement 01-04 concernant les feux à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Pontiac
- Règlement uniformisé 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la municipalité de Pontiac
- Règlement uniformisé 18-RM-05 remplace 16-RM-05 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

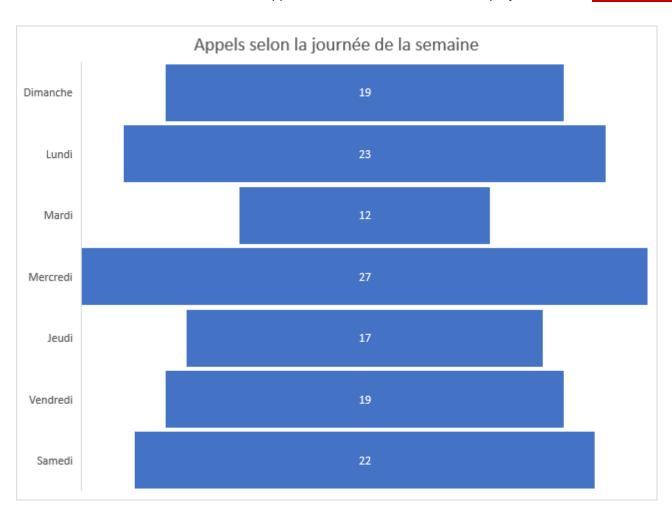


Autres statistiques sur les interventions en 2020

Moyenne de pompiers par appels en fonction du type d'appels		
Accident avec blessé	7,88 pompiers	
Vérification pour feu à ciel ouvert	2,86 pompiers	
Alarme incendie	6,58 pompiers	
Fils tombés	3,69 pompiers	
Feu électrique externe	5,08 pompiers	
Incendie de bâtiment	10 pompiers	
Feu de broussaille	9,4 pompiers	
Incendie de véhicule	5,77 pompiers	
Sauvetage nautique	5,25 pompiers	
Accident sans blessé	4 pompiers	
Alarme monoxyde de carbone	7 pompiers	
Assistance aux citoyens	8,66 pompiers	
Feu de cheminée	7,66 pompiers	
Sauvetage hors-route	7 pompiers	
Atterrissage d'urgence pour avion	9 pompiers	
Fumée de bâtiment	11 pompiers	



• Appel entre 6h et 12h : 38 appels • Appel entre 12h et 18h : 53 appels • Appel entre 18h et 00h : 35 appels • Appel entre 00h et 6h : 10 appels



Mois	Moyenne de pompier par appel	
Janvier	7,81	
Février	7,33	
Mars	8.6	
Avril	7.55	
Mai	4.07	
Juin	5,66	
Juillet	6	
Août	5,7	
Septembre 5.6		
Octobre	5.6	
Novembre	6.5	
Décembre	8	
Moyenne annuelle : 6,35 pompiers par appel		

Appels par secteur			
Brekenridge	34		
Heyworth	12		
Luskville	37		
Eardley	15		
Quyon	39		

Moyenne de pompiers par appels en fonction du secteur		
Breckenridge	5,85 pompiers	
Heyworth	6,16 pompiers	
Luskville	7,24 pompiers	
Eardley	6,73 pompiers	
Quyon	6,18 pompiers	

Entraide		
Pontiac a demandé la municipalité de Chelsea en entraide	3	
La Pêche a demandé la municipalité de Pontiac en entraide	1	
Chelsea a demandé la municipalité de Pontiac en entraide	1	

Accident avec blessé/désincarcération		
Nombre de blessés à la suite d'accidents de la route	27 victimes	
Nombre de victimes qui ont dû être désincarcérées à la suite d'accidents de la route	2 victimes	

Nombre de sorties par véhicule		
211	82 (59% des appels)	
212	88 (63% des appels)	
213	58 (41% des appels)	
612	83 (59% des appels)	
613	14 (10% des appels)	
511	22 (16% des appels)	
512	16 (11% des appels)	
513	4 (3% des appels)	
111	26 (19% des appels)	

Comparatif du nombre d'appels entre les années antérieures et 2020

Année bâtiment	Nombre d'appels	Nombre d'incendies de
2017	176 appels	10 incendies
2018	227 appels	13 incendies
2019	176 appels	8 incendies
2020	140 appels	11 incendies